

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAMOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOIS libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensbergk.

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

Londres, le 27 juillet. — Le parlement avait été, comme on sait, ajourné au 25 juillet: les pairs se sont en conséquence réunis ce jour-là et les membres de la chambre des communes ayant paru à la barre, il leur fut annoncé que le parlement était prorogé jusqu'au 24 août.

— Une députation de Birmingham, organe de plus de cent des principaux manufacturiers de cette ville, aura aujourd'hui une conférence avec lord Liverpool. Ils sont chargés de faire connaître à S. Exc. la détresse qui règne dans le district qu'ils habitent, et l'opinion que les principaux habitans ont conçue sur les causes de ces maux.

— Une lettre du Mexique, du 18 mai, dit: nous attendons avec impatience l'arrivée d'un vaisseau de guerre anglais, qui doit prendre à bord le second dividende de l'emprunt Mexicain.

— Le *Courier* contient aujourd'hui des réflexions très-importantes en réponse à un article de la *Quotidienne* sur les conséquences que peut avoir pour l'Espagne l'établissement d'une constitution en Portugal. « Nous ne voyons pas, dit le journal de la trésorerie, ce que l'Espagne a à craindre d'un pareil événement, surtout lorsqu'il s'agit d'une constitution comme celle qui a été préparée pour le Portugal. Nous ne dirons pas que cette constitution soit parfaite, ni qu'on pourra l'exécuter avec facilité dans tous ses détails. Le temps seul peut produire ce résultat: mais on ne doit pas perdre de vue que la constitution portugaise émane d'une source qui n'est pas faite pour inspirer beaucoup d'alarme à une tête couronnée. Elle n'est pas établie par une soldatesque matinée, ni par une bande d'insensés démagogues, au mépris de l'autorité royale: c'est une concession du trône au peuple. Au reste, Ferdinand peut être d'avis qu'une constitution, quelle que soit son origine, est nécessairement un grand mal, et que l'on doit se tenir en garde contre ce mal comme contre tous les autres maux physiques, moraux ou politiques. Cette doctrine peut aussi être regardée comme orthodoxe par le cabinet de Madrid, et il se peut même qu'elle ait ses partisans en d'autres pays. Mais l'esprit du siècle s'élève contre elle. Du Tage jusqu'au Volga, il règne un sentiment qui ne peut pas plus être étouffé par une puissance humaine, qu'il ne serait possible d'arracher le soleil de la place qu'il occupe dans le ciel. Diriger ce sentiment, épier ses mouvemens, observer ses indications et modifier ses tendances, telle doit être la tâche de l'homme l'état du siècle présent.

La conspiration en Russie et la destruction des janissaires à Constantinople sont les deux exemples les plus récents, et peut-être les plus frappans de l'existence de ce sentiment. Il y a seulement deux ans, la Russie et Turquie ne se seraient jamais présentées à l'esprit d'un publiciste, même dans ses rêveries les plus chimériques, comme pouvant être le théâtre de réformes politiques. Une politique égoïste et barbare, un despotisme rigoureux, impitoyable, et une froide insensibilité à tous les progrès de la civilisation semblaient marquer ces deux pays comme les derniers qui pourraient être accessibles aux impressions dont nous venons d'être témoins. On peut dire que le sentiment dont nous parlons donne des signes palpables de son existence d'une extrémité de l'Europe à l'autre. Il n'y a pas, dans toute l'étendue de cette partie du monde, un état qui n'ait éprouvé à une époque ou à l'autre, et avec plus ou moins d'intensité, le choc qu'il est capable de produire. Il est dans la nature des choses qu'il y ait une lutte, ou plutôt une succession de luttes entre le pouvoir qui est et le pouvoir qui aspire à être: mais la plus ou moins grande durée de ces luttes, et les traits caractéristiques qui marqueront leur cours dépendront principalement de la ferme conviction qui s'établit dans l'esprit des principaux auteurs de ces drames, qu'un grand changement politique est en train de s'opérer, et qu'il est peut-être possible de le diriger, mais qu'on ne saurait lui résister. »

Le *Globe* termine aujourd'hui la série des lettres fort intéressantes qu'il a publiées sur les élections anglaises. Nous extrayons de la dernière les passages les plus saillants:

Hunt a échoué à Ilchester. Les concurrents étaient M. Dickinson, Demi-Whig, et sir Thomas Lethbridge, Tory qui dans la chambre des communes possède le privilège dont M. Pictou jouit si long-temps chez nous, celui de faire rire aussitôt qu'il ouvre la bouche. C'est surtout à lui que Hunt en voulait; et cette élection comme celle de Preston a été un cours complet de toutes les injures qui existent dans la langue anglaise. Plus

d'une fois même d'une dispute des halles, la lutte a failli devenir une rixe de crocheteurs, et sans le shériff, les hustings eussent été le théâtre d'un *boxing match* entre les candidats. Malgré ses efforts, le pauvre Hunt n'a pu au reste rassembler que trois à quatre cents voix, tandis qu'en se coalisant, ses adversaires se sont assurés d'une formidable majorité. Cependant le fabricant de cirage n'en est pas moins sorti avec les honneurs de la guerre. On lui avait sottement reproché son état. En faisant donc son discours d'adieu, « Je veux, a-t-il dit, me séparer amicalement de mes concurrents; et, pour le prouver, voici une bouteille de mon meilleure cirage que je prends la liberté de vous offrir. » M. Dickinson l'a prise en remerciant gaiement. « Je regrette, a ajouté Hunt, de n'en pas avoir deux; mais ces messieurs se sont si bien partagé leurs votes, qu'ils pourront se partager ma bouteille. » Si l'on donnait un prix à la meilleure plaisanterie de l'élection, celle-ci en serait digne.

Sur la foi du *Courier*, les journaux français répètent que partout le cri de *No popery* a triomphé. Rien n'est plus faux. Il a au contraire éprouvé une chute complète (*a complete failure*); c'est l'expression dont se servait hier en ma présence l'un des plus grands ennemis de l'émancipation. « Savez-vous, » a dit M. Brougham, ce que signifie ce *No popery* dont on fait tant de bruit. Il signifie: point de réforme, point de réduction des impôts, et surtout point de diminution des énormes revenus de l'église. » Ce que M. Brougham a dit, la grande masse l'a compris; et je ne crois pas qu'il soit une élection où, après trois ou quatre jours de *poll*, *No popery* n'ait complètement disparu.

Je ne vous parlerai point des élections de l'Ecosse. Elles se font presque toutes en petit comité par les membres de corporations (1) héréditaires, ou qui se nomment elles-mêmes. Aussi n'inspirent-elles guère plus d'intérêt qu'en France le choix d'un académicien.

En Irlande; les choses ne se passent point ainsi. Là, les électeurs sont nombreux, les passions ardentes, les haines acharnées. On y choisit ses représentants à coups de fusil; et les membres des comités ne peuvent sortir sans une paire de pistolets dans leur poche. Les deux partis, enfin, forment deux armées, qui entrent en campagne, s'emparent des défilés, et défendent les approches des hustings comme celles d'une ville assiégée. Il fallait que, pour arriver à Galway, les électeurs d'une baronnie opposée à M. Martin passassent par une autre baronnie qui lui est dévouée. Eh bien! les habitants de cette dernière les ont attaqués, cernés, et presque brûlés vifs dans une grange où cent cinquante d'entre eux s'étaient réfugiés. A peine, au reste, de l'autre côté du canal fait-on attention à ces misères là. Mais il s'y forme dans ce moment une combinaison dont personne ne peut prévoir les résultats. Vous connaissez les freeholders à 40 schillings que la chambre des communes voulait désaffranchir, pauvres diables que leurs seigneurs, par des ventes réelles ou simulées, font propriétaires d'un petit coin de terre, à condition qu'aux élections ils n'auront d'autre volonté que la leur. Jamais, jusqu'ici, ces honnêtes paysans n'avaient donné signe d'indépendance: on les traînait aux hustings comme des bestiaux au marché, et ils votaient. Mais voici que tout-à-coup la religion vient leur rendre le sentiment de leurs droits. Catholiques, ils se refusent presque unanimement à envoyer au parlement un ennemi de l'émancipation. En vain leurs seigneurs prient et menacent: ils leur opposent une résistance respectueuse, mais ferme; et amenés par eux au *poll*, c'est contre eux qu'ils votent ouvertement. Déjà, à Waterford, la puissante famille des Bérésford a succombé sous les efforts de cette ligne nouvelle. C'était, disait-on, il y a un mois, folie de lui résister, et à peine a-t-elle pu soutenir la lutte pendant trois jours. A la tête de l'insurrection se trouve M. O'Connell, qui, secondé par les prêtres catholiques, court de ville en ville, de village en village, harangue les paysans et les menace de la colère du ciel s'ils obéissent à leur seigneur. C'est, en un mot, une jacquerie électorale qui gagne chaque jour du terrain, et consterne l'aristocratie anglaise aussi bien que celle de l'Irlande. Que deviendront, en effet, ces deux puissantes sœurs, si leurs vassaux s'avisent de vouloir être des hommes, s'ils osent avoir une conscience et une volonté? c'est comme si nos fonctionnaires publics se permettaient d'avoir une opinion.

(1) Corps municipaux.

Voilà, monsieur, bien du bruit, bien du mouvement, et tout cela pour changer au plus cent-vingt membres de la chambre des communes; car, des 640, il y en a près de 500 dont l'élection appartient au gouvernement, à des corporations ou à de puissantes familles. On ne compte au reste sur la place que soixante bourgs environ qui soient tout-à-fait à vendre; l'aristocratie est maîtresse du reste. Qui croirait qu'avec un tel système l'opinion trouve à se faire jour? Il en est pourtant ainsi, et ce n'est pas une des moindres singularités de l'Angleterre. Aussi l'attention se porte-t-elle sur les 140 membres qui peuvent être changés, comme s'ils composaient à eux seuls le parlement tout entier. Dans les salons, on ne parle que des élections; les élections remplissent les longues colonnes de tous les journaux; et, sans le mot *élections*, à peine est-il possible de se faire écouter ou lire. Aussi s'en sert-on à tort et à travers. Depuis quelques jours, on voit à tous les coins de rue un grand placard avec cette inscription en lettres de deux pouces: *A new election at hand* (1). On s'approche et on lit: *Who desires to be a candidate for the prize of sixty thousand pounds at the last lottery must, etc.* (2). Il est fâcheux que dans ces sortes d'élections il y ait dix mille candidats pour une place; mais au moins le succès y enrichit-il toujours; dans les autres souvent il ruine.

#### FRANCE.

Paris, le 29 juillet. — La cour des pairs s'est réunie hier à midi. La délibération a occupé toute la séance et continuera aujourd'hui.

Le premier tour d'opinion n'est point encore fini; tout porte à croire qu'il le sera aujourd'hui; la majorité de la chambre semble se décider pour les conclusions du procureur-général; toutes les opinions prononcées dans la séance d'hier 28 ont presque toutes cet objet, quelles que soient d'ailleurs les nuances qu'on peut remarquer dans les motifs.

— M. le duc de Choiseul membre du comité philhellénique de Paris a reçu la lettre suivante :

Dresde, le 6 juillet 1826.

M. le duc, les membres de la chapelle de S. M. le roi de Saxe, desirant depuis long-tems contribuer à l'augmentation des secours qui sont envoyés aux malheureux chrétiens de l'Orient, viennent de donner, le 28 juin, et sous ma direction, un grand concert en faveur des Grecs. Conformément à mon désir et à celui de tous mes collègues, je m'empresse, Monsieur, de vous prévenir que la recette de ce concert monte à la somme de 2,915 écus, argent courant de Prusse (environ 10,800 fr.) et qu'elle se trouve déposée chez MM. H. G. Bassange et compagnie, banquiers de cette ville: je vous prie de vouloir bien, comme membre du comité philhellénique de Paris, qui a déjà tant fait pour soulager les maux de ces braves chrétiens, disposer de cette somme pour fournir des vivres aux habitans de la première ville de la Grèce qui se trouvera menacée par les ennemis du nom chrétien.

C'est avec, etc.

Signé François MORLACCHI,  
Maître de la chapelle royale de Saxe.

— Le comité grec de Stockholm, a fait parvenir, ces jours derniers, à celui de Paris une remise de 20,000 fr.

— Un voleur, détenu pour trois ans dans les prisons de Poissy, est parvenu à s'évader avant-hier soir. Le premier usage qu'il a fait de sa liberté, a été de s'embusquer sur la grande route; un voyageur est bientôt survenu, et a payé de 1500 francs dont il était porteur cette fâcheuse rançon. Cependant une brigade de gendarmerie avait été mise sur les traces du prisonnier, et l'a arrêté une heure après, encore nanti de la somme.

— Le *Courrier du Léman*, journal Suisse, annonce qu'il vient d'être prohibé à la frontière de France.

— Le *Constitutionnel* donne aujourd'hui un extrait d'une lettre particulière de Constantinople du 30 juin, qui contient des faits ignorés jusqu'à présent. Suivant cette lettre, les seuls secours que le sultan ait, depuis la révolte, reçus et qu'il recevra, consistent en 4 ou 500 Albanais amenés par Jousouf-pacha de Serrès et en 400 autres commandés par Aboulouboud-pacha; pendant la révolte des janissaires, ceux-ci avaient pénétré jusque dans le harem de S. H., et ses odalisques n'avaient point été à l'abri des outrages de la soldatesque. En conséquence, celles qui s'étaient trouvées compromises dans l'échaffourée, avaient été cousues dans des sacs et jetées à la mer. Les derviches bek-tadjis avaient quitté leurs couvens pour aller prêcher en Asie et en Europe contre Mahmoud; enfin le correspondant pense que la tranquillité actuelle couvre les cendres d'un volcan et que ce silence est le signe certain d'une conflagration qui peut tarder d'éclater, mais qui est inévitable.

— Si l'on en croit le *Globe*, un bâtiment de 200 tonneaux seulement, portant pavillon français, à débarqué à la Martinique, un chargement de 640 esclaves. Les personnes intéressées dans cette spéculation en ont retiré un bénéfice net de 500 mille francs. Ce bâtiment a été abordé dans sa traversée par une frégate et une corvette anglaises, dont les capitaines ont pris connaissance de son chargement et fait sur ses papiers des notes qui l'empêcheront de retourner en France; mais ils n'ont mis aucun obstacle à ce qu'il se rendit à sa destination.

— L'*Aristarque* annonçait il y a quelques jours que le *Courrier*, journal français qui s'imprime à Londres, venait de paraître. C'est ce même journal écrit en faveur des Bourbons où M. de Montlosier avait cessé de travailler à la sollicitation de Buonaparte; abandon pour lequel il fut stipulé qu'il toucherait 6,000 fr. sur les affaires étrangères. Cette pension, M. de Mont-

(1) Une nouvelle élection est toute prête.

(2) Celui qui désire être candidat à la dernière loterie pour le gros lot de soixante mille livres sterling, doit, etc.

losier la touche encore, et elle n'a rien de commun avec les 6,000 fr. qui lui ont été retranchés. (Etoile.)

— Un décret de la congrégation de l'*index*, en date du 12 juin, condamne et met à l'*index* des livres défendus l'ouvrage de M. de Montlosier, *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique, tendant à renverser la religion, la société et le trône*. Un décret du même jour condamne l'*Esprit de l'Eglise ou considérations philosophiques et politiques sur l'histoire des conciles et des papes, depuis les apôtres jusqu'à nos jours*, par de Potter, et plusieurs autres ouvrages parmi lesquels sont le *Science de la législation*, de Filangieri; une traduction des *Traité de Spinoza*, par Kalb; *Mon avis sur l'institution d'une cathédrale*, par Oberthur; *Histoire d'André Dunn*, catholique irlandais; et *Rome au 19<sup>e</sup> siècle*. Ce décret a été approuvé par le souverain pontife, le 17 juin, et la publication en a été ordonnée. (Etoile.)

— Tous les établissemens de l'instruction en Russie, vont subir sous peu une réforme radicale. Un comité est déjà nommé pour s'occuper de l'examen de ces établissemens et des livres que l'on y emploie pour l'instruction.

— Un journal allemand prétend que l'empereur Nicolas, après son couronnement, aura à Varsovie une entrevue avec l'empereur d'Autriche.

Cours de la bourse du 29 juillet. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 99 fr. 90 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rente 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 66 10 c. Actions de la banque, 2015 00. Emprunt royal d'Esp. 1826, 45. Emprunt d'Haïti, 000 fr. Fin du mois. Cinq pour cent. A trois heures et demie. Trois pour cent. A 3 heures, 00 fr. 00.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 1<sup>er</sup> AOÛT.

Le roi, est parti de La Haye le 30 juillet, à une heure après midi, pour le Loo.

— Nous recevons quelques détails sur la course de chevaux qui a eu lieu hier à Spa, en présence d'une nombreuse réunion de spectateurs.

Les chevaux amenés pour concourir étaient au nombre de trois. Deux appartenaient à M. Duval, de Mons, et le troisième, le *Schepper* à M. Jules de Simonis, de Verviers. Le prix de 500 fl. devait être accordé après trois courses, mais le *Schepper* ayant été vainqueur dans les deux premières, le prix lui a été adjugé. C'est ce même cheval, conduit par le même jockey, qui, l'année dernière, fut renversé par un hussard aux courses de Bruxelles.

— Un arrêté royal du 26 juin, contient quelques dispositions relatives à l'entretien des béguines, 1<sup>o</sup> il faudra désormais examiner et constater exclusivement quelles sont les béguines qui ont un droit légitime à l'entretien, et quel en est le montant; 2<sup>o</sup> le total des secours alloués et fixés ne saurait être dépassé dans aucun cas; 3<sup>o</sup> les sommes devenues disponibles par décès ne pourront être reversibles sur d'autres béguines, mais profiteront exclusivement à l'administration des hospices qui y est intéressée; 4<sup>o</sup> le directeur-général du culte catholique fera au roi un rapport sur l'admission qui se fait encore de nouveaux membres dans quelques béguinages.

— Les travaux qui s'effectuent maintenant sur l'Escaut à Termonde excitent l'attention générale. Après qu'on eut endigué et desséché une partie de cette rivière, on y a creusé jusqu'à une grande profondeur, où on a posé les fondemens d'une écluse, à laquelle travaillent journellement 600 hommes. Ce superbe morceau hydraulique aura 5 ouvertures, à travers lesquelles pourront facilement passer les plus forts navires. Déjà ces travaux sont exécutés jusqu'à 5 aunes au-dessus de la surface du lit de la rivière. (J. de la Belgique.)

#### COUR D'ASSISES.

Vol de cinq pelotons de bouts de laine.

Aujourd'hui mardi, a comparu devant la cour d'assises la nommée Catherine Crosset, femme Durezy, âgée de 52 ans, née et domiciliée à Verviers, accusée d'avoir tenté de soustraire frauduleusement au mois de décembre 1826, dans les ateliers de François Biedley et fils, à Verviers, où elle travaillait habituellement cinq pelotons de bouts de laine.

Les propriétaires de la fabrique avaient été d'abord informés par lettre anonyme que Catherine Crosset, leur volait de la laine; mais ils ne firent pas attention à cette dénonciation, parce que l'auteur ne se donnait pas à connaître, et que la personne qui en faisait l'objet était une de leurs plus anciennes ouvrières. Marie Crosset était en effet attachée à la fabrique depuis trente-deux ans.

Cependant sur une nouvelle dénonciation faite par l'auteur de la lettre anonyme lui-même, des précautions furent prises contre Catherine Crosset, et le 17 décembre comme elle traversait l'atelier des femmes avec un sac de plumions qu'elle était chargée de vendre à la femme Dubois (\*), la veuve Desneux qui dirigeait l'atelier lui fit faire halte, et l'on découvrit dans le sac de plumions cinq pelotons de bouts de laine de diverses couleurs. L'accusée dans son interrogatoire devant le juge d'instruction répondit que depuis trente-deux ans, on ne l'avait jamais trouvée en faute, et qu'elle ignorait comment et par qui les bouts de laine avaient été pris dans le sac.

La cour ayant déclaré Catherine Crosset coupable du vol, M. l'avocat général a demandé l'application de l'art. 386, qui établit la peine de la réclusion pour tout vol commis par un ouvrier dans l'atelier de son maître, et par un individu travaillant habituellement dans l'habitation où il aura volé.

La cour, vu les circonstances atténuantes et l'exiguité de la somme des objets volés, a, en vertu de l'arrêté royal du 9 septembre 1814, réduit à six mois d'emprisonnement la peine qui, aux termes du code pénal, pouvait s'élever de cinq à dix ans de réclusion, précédés de l'exposition publique.

(\*) La femme Dubois et son mari avaient d'abord été arrêtés comme complices de Catherine Crosset; mais la chambre des mises en accusation ayant jugé qu'il n'y avait pas d'indices suffisans à la charge des inculpés, nulle ordonnance de prise de corps n'eut été décernée contre eux.

Monsieur,

Je vous adresse quelques réflexions à-propos des élections faites dernièrement par la Société d'Emulation et par la Société Grétry. Veuillez, si vous le trouvez utile, leur donner de la publicité en les insérant dans un de vos numéros.

Il y a quelque chose d'inaccoutumé pour nous à ce que des associations particulières soient ainsi appelées à avoir voix consultative et même délibérative auprès du gouvernement. Ce désir de connaître la véritable opinion publique, cet hommage rendu à sa puissance est une innovation heureuse dont il est bon, je pense, de prendre acte. Remarquons même en passant que cette fois il s'agissait de connaître réellement l'opinion des électeurs et qu'on n'a pas eu recours à une élection par trop indirecte.

Bien qu'il soit ici tout bonnement question de musique, en prenant à cœur de connaître l'opinion, le ministère a fait un pas dont il faut lui savoir gré. Mais ce n'est pas tout qu'on nous ait consultés; il faut faire voir que nous savons donner des avis. Les séances d'élections qui n'étaient pas prévues par les réglemens de nos sociétés se sont passées, comme de juste, avec décence et convenance; toutefois, d'après l'irrésolution qui a régné pendant quelque temps sur l'espèce de majorité que devaient obtenir les candidats et sur plusieurs règles du vote, on peut reconnaître que nous avons peu d'habitude de ce genre de délibération. Cela n'est pas surprenant, on ne s'instruit que par expérience; si les Anglais ont, comme on le dit, un tact admirable pour diriger et utiliser les discussions même les plus orageuses, en s'assujettissant comme par instinct à toutes les règles des assemblées délibérantes, c'est que le jury et la publicité générale des affaires leur ont donné des mœurs et des habitudes que nous ne pouvons avoir; notre pauvre nation a eu si longtemps un cadenas sur la bouche; est-ce merveille que quand on lui donne la parole elle commence par begayer? Mais si on ne peut nous faire un reproche d'ignorer ce que nous n'avons pas appris, toujours faut-il constater la nécessité d'apprendre.

L'importance que des sociétés particulières prennent ainsi à se révéler d'un caractère public, à se mêler à des intérêts généraux, et à énoncer une opinion collective, m'a fait songer, Monsieur, qu'il y aurait moyen de donner à notre société d'émulation un caractère beaucoup plus relevé qu'elle en a eu jusqu'à présent. C'est, sans contredit, une réunion agréable sous différents rapports, mais, en considérant l'influence qu'une association, en général si bien composée, pourrait exercer autour d'elle, on ne peut s'empêcher de croire qu'il y ait là matière à améliorations grandes. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'un seul perfectionnement mènerait à beaucoup d'autres. Voici mon idée, vous verrez qu'elle dérive assez naturellement des principes de votre journal.

Je pense qu'il n'y a qu'un moyen de donner de l'importance à la vie à la société, comme à toutes celles dont les membres ne se consacrent pas exclusivement au but de l'association, et n'ont point un intérêt puissant à l'atteindre; ce moyen, c'est encore une fois la publicité, l'inépuisable publicité. Ce qui se néglige et languit dans les froideurs du huis-clos, revit et croît sous l'œil du public.

Vous m'objecterez peut-être la difficulté de mettre ici le principe en œuvre; rien ne me paraît plus aisé.

Supposez tous les trois mois, par exemple, une séance publique. Tous les comités existant aujourd'hui dans la société presque à l'insu du public et de la société elle-même, et d'autres encore qui ne tarderaient pas à se former ou à se rattacher aux premiers, viendraient exposer le sommaire de leurs travaux les plus intéressants. Ainsi un membre du comité des arts et manufactures rendrait compte de quelque perfectionnement important pour l'industrie, de quelque essai heureux ou malheureux, un autre ferait connaître l'état de l'école des artisans, communiquerait les observations utiles qu'on aurait faites sur les progrès de la classe ouvrière, si heureusement appelée à un sort meilleur. Le comité d'économie rurale, celui des sciences physiques trouverait à communiquer au public des réflexions non moins intéressantes sur les progrès de l'agriculture, sur les maladies du pays et de la saison, sur l'état de la population, sur la géologie. L'enseignement mutuel, les sourds-muets, les prisons, seraient aussi des sujets capables d'intéresser un auditoire nombreux. Le comité de littérature viendrait jeter encore plus de variété sur les matières. Les arts auraient leur tour; le conservatoire, l'académie de dessin, les élèves pensionnés à l'étranger, occuperaient successivement l'attention; plus tard rien ne s'opposerait peut-être à ce qu'on exécutât dans ces séances les premières compositions des élèves du conservatoire. On pourrait y décerner des encouragemens à l'école des artisans, à celle des sourds-muets, aux élèves du conservatoire, etc. Enfin, il pourrait être très utile de signaler les actions de dévouement dignes de la reconnaissance publique.

Vous voyez, Monsieur, que la matière ne ferait pas faute; il en était besoin, on l'étendrait bien plus encore. La seule précaution à prendre serait de semer de la variété sur l'objet des séances, et surtout, comme il doit être de rigueur dans ce genre d'assemblée, de bannir les trop longs discours. On se bornerait à ce qui peut fixer l'attention d'une assemblée nombreuse; les plus grands développemens, s'ils étaient nécessaires, pourraient être donnés lors de l'impression des procès verbaux.

Une telle publicité aurait, je crois, bien des résultats. Les encouragemens publics puisés dans ces assemblées et renouvelés à des époques peu éloignées, ranimeraient bien certainement les travaux des comités. Alors les efforts ne se relâcheraient plus, et il naîtrait une véritable émulation. Ajoutez l'effet que

de telles séances produirait sur le public. Quelle fonte de pensées utiles et de sentimens honorables communiqués en quelques heures à toute une assemblée! On y apprendrait, pour ainsi dire, la statistique morale de la province. Il est certain que, pour peu que ces séances fussent un peu bien ordonnées, chacun y prendrait goût. Nous contracterions ainsi l'usage, si nouveau pour nous, de nous réunir dans un but grave et utile. Des idées d'utilité générale naîtraient et germeraient dans les esprits; elles viendraient se réunir autour d'un centre commun; l'impulsion serait donnée, et probablement notre civilisation provinciale ne serait pas long-tems à en ressentir les heureux effets.

Veuillez, Monsieur, jeter cette idée dans le public; je m'en exagère peut-être les conséquences. Quoi qu'il en soit, on la repoussera d'abord au nom de l'ancienne habitude. Mais quelques hommes réfléchis y penseront. Il n'en faut pas plus pour assurer le succès, soit aujourd'hui, soit demain, si tout n'est pas erreur dans ce que je vous écris.

Agréé, etc.

Duval.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le ministre de la guerre vient de faire souscrire pour six exemplaires des *Voyages de Dupin dans la Grande-Bretagne*, publié par Messieurs Paulmier et Jobard.

Le jeune Ternaux, fils de l'honorable chef de la maison Ternaux de Paris, a remporté à l'université de Göttingue, le prix de philosophie fondé par les rois d'Angleterre.

*Découverte d'une île.* — Deux vaisseaux belges ont dernièrement traversé la mer Pacifique. Après avoir quitté l'île de Washington, on jugea nécessaire de se tenir dans la 70. ligne de la latitude S., faisant route vers l'O., direction dans laquelle le capitaine Eeg, commandant le sloop de guerre le *Pollux*, présumait pouvoir découvrir une île inconnue.

Le 14 juillet 1825, ils découvrirent une île très basse, restant O. par S. à deux milles de distance (milles de 60 au degré); la terre paraissait couverte de cacao et autres arbres.

On lui donna le nom d'île de *Nederlandich*.

La forme de cette île ressemble à un fer à cheval; son étendue est d'environ huit milles. Les habitans, qu'on voyait assis ou courant le long du rivage, que le navire côtoyait, paraissaient en grand nombre; quelques-uns étaient armés de longs bâtons.

Une chaloupe armée fut envoyée vers le rivage. L'île paraissait bornée en fer.

Le nombre des habitans rassemblés sur le rivage fut estimé à environ trois cents; leur teint était brun et cuivré; ils étaient grands et bien faits; peu d'entre eux avaient moins de six pieds, mesure de Rhinland. Les femmes étaient aussi très robustes. Quelques-uns étaient tatoués, mais pas autant qu'à Nacahiwa. Ils avaient, pour tous vêtemens, quelques feuilles autour du corps. D'autres étaient couverts d'écorce de cacao entortillée au tour de leur ceinture; la tête de quelques-uns était ornée de plumes; leurs manières étaient fières et sauvages, et ils cherchaient à s'emparer de ce qu'ils pouvaient atteindre; la gaffe disparut bientôt, et ils tentèrent même de prendre les avirons des mains de l'équipage du bateau.

Un vieillard, portant une barbe blanche, ayant un air respectable, et tenant un rameau vert à la main, était à leur tête; il ne cessait de chanter, d'un air mélancolique, quelques chansons monotones. Ils échangeaient des noix de cacao et quelques uns de leurs outils contre de vieux mouchoirs et des bouteilles vides. Leur langage paraissait avoir quelque ressemblance avec celui de Nacahiwa. Quand la chaloupe fut remise à la mer, on essaya de tirer quelques coups de fusil, mais les habitans ne montrèrent aucun symptôme de frayeur, et semblaient ignorer les effets des armes européennes. On ne leur vit aucun canot. Il n'essayerent pas de s'approcher des navires, quoique le tems fut favorable et la mer très calme.

Les chefs des deux navires regrettèrent que leurs nombreux équipages et le peu d'eau qui leur restait les obligeassent à continuer leur voyage.

## COMMERCE ET INDUSTRIE.

*Foire aux chevaux et équipages, à Bruxelles.*

La seconde foire aux chevaux s'ouvrira le 19 août prochain, et continuera les trois jours suivans:

Les courses de chevaux, auxquelles seront admis les chevaux indigènes et ceux de race étrangère, auront lieu les 25 et 26 du même mois.

Les primes pour la foire seront les mêmes que celles décernées à la foire du mois de mai dernier; savoir:

Fl. 100 au propriétaire du plus beau cheval de trait;

» 150 à celui du plus beau cheval de selle;

» 200 à celui de la plus belle couple de chevaux de carrosse;

Et 100 au marchand qui aura amené le plus grand nombre de chevaux.

Les prix pour les courses des chevaux consisteront en deux vases en vermeil de la valeur de fl. 1000 chacun.

On écrit de Stockholm que le gouvernement suédois s'occupe de prendre des mesures efficaces pour remédier aux effets désastreux du manque de récolte. On dit qu'il va employer jusqu'à un million de rixdales (six millions de fr. environ) en achat de blés étrangers, et qu'il exemptera de tout droit d'entrée les céréales venant du dehors.

*Moyen facile de conserver long-tems le blé.* — Le journal intitulé (*bolet von fir Tyrol*) recommande à cet effet de le porter au grenier avec la même paille (mit spren); il n'a pas besoin alors d'être retourné avec la pelle, et il se conserve pendant toute l'année sans contracter d'humidité et sans se rouiller; il faut seulement avoir soin de l'apporter parfaitement sec.

*Ciment chinois pour raccommoder la porcelaine.* Les Chinois recommandent leur porcelaine en faisant bouillir, pendant cinq ou six minutes, dans une eau bien claire, un morceau de verre blanc; ils pilent ensuite ce verre, ils le passent à un tamis fin, et lui donnent un grand degré de ténuité en le broyant sur un marbre après l'avoir mélangé avec du blanc d'œuf. C'est avec ce ciment qu'ils rejoignent les vases rompus; sa ténacité est tellement forte, que les parties rejointes ne se séparent jamais, même lorsqu'on vient à rompre de nouveau le vase ainsi raccommodé.

**BOURSE D'ANVERS, du 30 juillet.** — **EFFETS PUBLICS.** — Les certificats de Naples ainsi que les actions de la société de commerce des Pays-Bas ont été plus demandés, particulièrement les derniers qui ont fait des progrès rapides; on pourra s'en convaincre par la cote.

**CHANGES.** — L'Amsterdam court s'est fait à la cote, ainsi que quelque Londres; le Paris court et à terme ont trouvé des preneurs à la cote; le Francfort court est rare, le papier à six semaines manque, le papier à trois mois s'est placé à la cote; le Hambourg court est rare; il a été demandé à la cote.

**MARCHANDISES.** — Il s'est vendu environ 250 balles café Havane de 30 à 32 1/2 cents, et 66 balles Batavia à 31 1/4.

Environ 200 caisses sucre Havane blond ont été traitées à fl. 20 1/4 en entrepôt.

\* Il y a eu samedi après midi une vente publique de sucre Bourbon; le peu qui s'est écoulé a été payé de fl. 17 3/4 à fl. 19, en entrepôt.

Une autre vente de sucre Havane blanc a également eu lieu; on l'a payé de fl. 18 à fl. 19 1/2 en entrepôt.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	318 0/0 p.		
Dette activ.	51 1/4 P	Londres.	4077	A 4074	A 4072 1/2 P
Différée.		Paris.	47 5/16	46 15/16 A	46 13/16 A
Obl. du S.		Franc.	35 1/2	A 35 3/8	35 1/4
Act. S. C.	81 1/2 3/4	Hamb.	34 13/16	A 34 9/16.	34 7/16 A

**BOURSE D'AMSTERDAM, du 29 juillet.** — Dette active, 51 3/4 1/2 3/8. Différée 3/4 13/16. Bill. de chance, 17 1/2 3/16. Sydn. d'am. 92 3/4 93 7/8. Rentes remb. 84 3/4 85. Lots d', oo. Act. soc. com. 80 3/4 81 3/4 5/8.

**PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 31 JUILLET.**

La variété de froment, récolte de 1825, prix moyen. . . fl. 5 90 c.  
Id. de seigle, . . . fl. 4 79 c.

**ÉTAT CIVIL, du 31 juillet.** — Naissances, 7 garç., 6 filles.

Décès: 1 fille, 3 hommes, 3 femmes, savoir:

Hubert Mulkay, âgé de 80 ans, portefaix, rue de la Botte, veuf de Louise Willems, et époux de Marie Catherine Piette.

Jacques Honin, âgé de 74 ans, écrivain, faubourg Ste-Marguerite, célibataire.

Jean Hubert Masset, âgée de 20 ans, cordonnier, rue Roture, célibataire.

Jeanne Demany, âgée de 75 ans, sans profession, à la Boverie, veuve de Henri Joseph Donnay.

Beatrix Ruson, âgée de 75 ans, faiseuse de dentelles, rue du Verd-Bois, veuve de Jacques Demany.

Marguerite Corbusier, âgée de 22 ans, journalière, rue derrière St-Georges.

**TEMPÉRATURE DU 1<sup>er</sup> AOUT.**

A 9 h. du mat., 20 d. au-dessus 0; à 3 h. après midi, 27 d. au-dessus.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

Le bureau d'enregistrement, timbre et des domaines, créé à Liège par arrêté de Sa Majesté du 10 juillet 1826, n. 29, est établi rue Hors-Château, maison de M. Frésart, ci-devant de l'avocat Harzé.

Dépôt de soieries, schals longs et carrés de toutes espèces, et nouveautés de Lyon, à prix fixe de fabrique, chez D. BEYNE, fils, négociant, à la Main d'or, rue Pont d'Ile. (103)

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à J. B. DUMONCEL, rue Chaffour, n° 544, à Liège.

L'entrepreneur de la route de Maestricht à Aix-la-Chapelle, fait connaître aux voituriers, qu'il occupera tous ceux qui se présenteront et leur donnera par des sous-entreprises de transport, 3 et 4 florins des Pays-Bas par jour, par tombereau à deux chevaux.

S'adresser à M. Riche, hôtel de l'ours à Wick, à Maestricht

(116) La commission administrative des hospices civils de Liège, informe qu'elle procédera publiquement à la salle de ses séances, rue Féronstrée, lundi sept août 1826, à trois heures et demie précises, à l'adjudication au rabais des travaux et fournitures à faire aux bâtimens de la ferme sise à Juprelle et exploitée par le sieur René Juprelle.

Pour être admis à faire des rabais, il faut avoir déposé une soumission au plus tard le jour de l'adjudication avant midi, et pour qu'elle soit admise, elle doit être rédigée sur papier timbré et indiquer en argent des Pays-Bas le prix auquel on désire faire les travaux, comme aussi faire connaître la caution.

Le cahier des charges et le plan sont à voir tous les jours, depuis 9 heures jusqu'à midi, au secrétariat de la commission.

(221) Le 9 août 1826, à une heure de relevée, chez J. J. Flechet, fils, à Warsage, la veuve Philippe Denis de Neufchâteau, fera exposer en vente publique par le ministère du notaire Flechet, une prairie et une terre près d'Affnay, une terre à la barrière de Wichampré et une terre au thier d'Affnay. Le tout dans la commune de Neufchâteau.

J. J. FLECHET, notaire à Warsage.

Une servante munie de bons certificats et sachant faire une cuisine bourgeoise, peut se présenter au n. 3 au Pont d'Ile, ou s'adresser pour qui c'est. (837)

A vendre avec facilité pour le payement, deux maisons spacieuses et contigües situées dans la rue Grande-Bèche, cotées nos 1190 et 1191, elles sont propres à tout établissement. S'adresser pour connaître les conditions à M. Musch rue de Meuse, n. 374, à Liège. (835)

Les personnes qui ont des prétentions à charge de la succession bénéficiaire de feu M. l'avocat Termonia décédé à Jemeppe sont priées d'en remettre l'état à Me. Desprez, avoué au St-Séverin, n. 573 à Liège, en mains duquel les débiteurs de cette succession sont aussi invités à se libérer. (831)

Filets neufs aux petits oiseaux et alouettes à vendre faubourg St. Gilles n. 274. (836)

A vendre ou à louer, pour en avoir la jouissance au 15 mars prochain, la belle propriété d'origine patrimoniale de Hooster située près de Chaufontaine, province de Liège, sur la nouvelle route royale de la Vesdre, distante d'une lieue et demie de Liège, occupée localement par M. F. Mosselman, consistant 1°. En une vaste maison de maître, ornée de glaces et décorée dans le goût le plus moderne, ayant remise, écurie, par terre, jardin anglais et potager. 2. en une ferme bâtie à neuf, y appartenant, d'une contenance d'environ 15 bonniers des Pays-Bas en un seul gazon; 3. en une fabrique ou usine, située sur l'un des meilleurs coups-d'eau de la rivière de la Vesdre composée d'un laminoir à l'anglaise avec cylindre de 34 pouces de largeur, propre au laminage des tôles de fer noir et blanc, du zinc, cuivre, etc., avec four à décapper; 4. et enfin en une forge, composée d'un gros marteau, d'un maka et d'un martinet, le tout appartenant ensemble et sur le même biez. En cas de vente, l'acquéreur obtiendra toutes les facilités désirables pour se libérer du prix.

S'adresser pour plus amples informations au n. 786 bis, place Verte à Liège.

(222) **VENTE D'IMMEUBLES.**

Le lundi vingt-un août 1825, à trois heures de relevée, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Liège, le 20 février 1826,

Les représentans Gérard Thurion, de la Boverie, seront vendre aux enchères, en l'étude à Liège du notaire Keppenne et par son ministère, les immeubles dont la désignation suit, tous situés à la Boverie, commune de Liège:

1° Une maison sise en lieu dit le Lege, près le pont de la Boverie, portant le n. 14, occupée par Pierre-Joseph Bourlon;

2° Une pièce de terre située vers la fabrique et demeure de M. Renoz, contenant quatre perches 35 aunes;

3° Une maison sise un peu plus loin que le pont de la Boverie, portant le numéro 28, occupée par le sieur Wachal et l'un des vendeurs.

4° Une pièce de terre située en lieu dit Forire, contenant vingt-six perches quinze aunes.

Les articles un et deux seront vendus en un seul lot.

S'adresser, pour avoir communication du cahier des charges, à Mre. Vissoul et Goyens, avoués, et en l'étude dudit notaire.

(186) **Vente d'immeubles.**

Les syndics définitifs à la faillite du sieur Jean Spirlet, ci-devant négociant à Liège, autorisés par M. le juge commissaire agissant concurremment avec M. Spirlet, fils, bourgmestre d'Olne, informent le public que le mercredi 23 août 1826, deux heures de relevée, ils feront vendre aux enchères par le ministère des notaires Deheffe et Bertrand, devant M. le juge de paix du quartier nord de cette ville, à ce délégués.

1° Une grande maison à porte cochère, située rue Féronstrée à Liège, n° 596, construite à neuf et distribuée régulièrement en grand nombre de pièces, avec des beaux greniers et des caves très-vastes, cour, magasins, pompes, remise et écurie pour quatre chevaux, avantageusement placée pour tout commerce, industrie ou profession.

2° Une belle maison de maître, vis-à-vis de Fraipont, commune d'Olne, avec jardin légumier, jardin d'agrément et bosquet ornés et bien plantés, de l'étendue de cinquante deux perches environ, longeant d'un côté la nouvelle route de Verriers et de l'autre la rivière de la Vesdre.

Cette maison très-solide, étant agréablement située pour la campagne et pour le commerce, peut également servir à une fabrique, réunissant des vastes magasins, citerne à l'huile bien doublée, remise, écurie pour huit chevaux, et toutes aisances.

Plus la ferme y contigue, récemment construite avec toute solidité, consistant en bonne maison de fermier, les bâtimens suffisans à l'exploitation et environ quinze bonniers métriques P. B. de jardin, vergers bien fournis, prairies et terres de bonne production.

3° Une petite maison de chasse avec légumier, verger de dix sept perches contigües, au même lieu, près de la nouvelle route et dix neuf bonniers dix huit perches de bois broussailles adjacens.

Les objets compris dans les deux derniers lots seront exposés séparément et puis réunis, la vente aura lieu dans la maison indiquée rue Féronstrée, n° 596 à Liège.

S'adresser pour voir la maison de Liège, chez M. Elias, place St-Lambert, n° 10, pour celles de Fraipont, chez les enfans André, tenant la ferme, et pour connaître les clauses de la vente, auxdits notaires l'un et l'autre dépositaires du cahier des charges.